

BULLETIN OFFICIEL NUMERO DU 22 juin 2026 COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 45,00€ et de droit d'appel de 25€ qui seront débités du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du lundi 22 juin 2026

Présents : Christophe Benoit (Président), François Beranger, Hafid Dian, Benjamin Ranc, Bernard Allio, Fabien Guigue, Alain Berthelot, Youssef Sahbi, Frederic Llorens, Raouf Bouras, Laurent Clamecy.

Visio :

Excusés : Emmanuel Arnaud, Julien Berangier, Amandine Dossard, Elodie Garcia, Youcef Makhechouche.

Assiste :

- Le Comité Directeur valide le nouveau règlement intérieur de la Commission des Arbitres,
- Le Comité Directeur prend en considération la demande du FC Tarascon d'engager une équipe Futsal pour la saison 2026/2027, mais en l'absence de championnat se jouant sur notre District, les dirige vers le District de Provence.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général